

BEAUVAU de la sécurité

Encadrement

GendXXI



Esprit de corps

Encadrer, animer, transmettre, que l'on soit gradé titulaire d'un commandement, gradé d'encadrement ou militaire expérimenté, cela relève de l'esprit militaire où le collectif l'emporte sur l'individuel.

Ainsi, il importe de mettre fin à toute prime qui peut mettre à mal l'esprit de corps des militaires de la Gendarmerie Nationale. La Prime de Résultats Exceptionnels (PRE) doit être abandonnée et les fonds réattribués notamment dans ce qui impacte la vie en commun (immobilier, DFUE.)

1

Suppression de la PRE individuelle.

Réaffectation des fonds dans l'immobilier ou la DFUE.

Formation

L'encadrement requiert de fortes qualités individuelles qui doivent être travaillées pour être utilement mises à profit du collectif.

La formation est une étape indispensable du parcours du gradé afin, notamment, d'assurer la maîtrise des aspects pratiques de l'encadrement et du commandement.

1

Stage National de Formation à l'Encadrement Opérationnel :

4 axes de formation dont intervention professionnelle, pédagogie, déontologie, commandement sur 4 semaines de stage en école. Sélectivité plus marquée.

2

Stage Préparatoire au Premier Commandement :

Passage obligatoire avant la prise de commandement.

3

Formation continue :

Améliorer la formation continue des commandants d'unités avec des périodes récurrentes de formation en lien avec la dominante métier (SPG / PJ / IP / MO...)

Valoriser la fonction

Les gradés qui constituent l'encadrement et les premiers échelons de commandement doivent être valorisés avec, à chaque étape de prise de responsabilité, une indemnité ou un grade correspondant.

1

Obtention de la prime de qualification dès l'obtention du CEFEQ.

La prime ne doit plus être contingentée mais uniquement fondée sur la détention du diplôme.

2

Les postes de Commandant de Brigade de Proximité doivent correspondre au minimum à un grade d'Adjudant-Chef. Les postes de Commandant de Communauté de Brigades ou Brigade Autonome doivent correspondre, au minimum à un grade de Lieutenant.

3

Pas de prime de haute technicité pour les postes de commandement mais une prime IFR adaptée dès le commandant de brigade de proximité.

4

Les gradés voie titre ou AVP doivent partir à la retraite avec un grade minimal d'Adjudant-Chef, soit un grade au minimum au delà de l'ASA

5

Les tableaux d'avancement ASA doivent être différenciés des tableaux titre / avp.
Les tableaux ASA ne répondant pas à des logiques de mérite, ils doivent être hors pro / pro.